Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,

Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 10 (1932)

Heft: 3

Artikel: Collecte "Pour la Vieillesse"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-722662

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

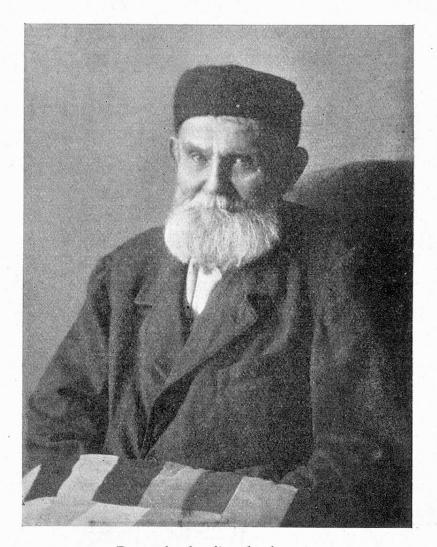
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Collecte "Pour la Vieillesse".

Les collectes d'automne qui sont à la porte, devront permettre aux comités cantonaux de subvenir quelque peu — et pendant une nouvelle année — aux besoins des vieillards qu'ils assistent régulièrement. L'espoir de voir une assurance-vieillesse fédérale venir en aide à l'assistance privée et la soulager un peu d'un poids qui d'année en année devient plus lourd à porter, s'est envolé lors de la votation du 6 décembre 1931. La subvention fédérale de frs. 500,000 au maximum, accordée à la Fondation pour quatre années, tombe avec la fin de 1932, et personne ne sait quand et sous quelle forme une nouvelle contribution fédérale viendra en aide aux vieillards besoigneux.

Plus que jamais, la Fondation "Pour la Vieillesse" ne peut compter que sur la générosité de notre peuple pour réaliser les tâches impérieuses qu'elle a assumées. On peut se demander si l'amour du prochain qu'il était relativement facile de mettre en pratique pendant les années prospères, se maintiendra aussi agissant au cours des années maigres . . ? Car, pour un grand nombre, il ne s'agit plus de prendre sur le superflu, mais bien de faire un sacrifice et de prélever quelque chose sur l'indispensable en faveur des plus déshérités de nos concitoyens, et cela est plus grave. La diminution du produit de la collecte, de frs. 889,326 en 1929 à frs. 851,529 en 1931, n'est pas faite pour atténuer les craintes et les soucis provoqués par la situation économique actuelle.

Le chômage a pris des proportions extrêmement sérieuses depuis un an, et ceux qui sont touchés par cette crise ne seront sans doute pas en mesure de faire le geste habituel en faveur des vieillards, aussi seront-ce ces derniers qui — hélas — souffriront le plus de la situation économique présente! Nos collaborateurs dans les régions industrielles du pays ne savent que trop bien en quel nombre des ouvriers ou des employés d'un certain âge sont renvoyés tous les jours, avec l'octroi d'une pension ou d'un petit capital absolument insuffisants pour



Près de la fin de la vie.

vivre. Plus nombreux encore sont les cas où de vieux parents ne peuvent plus être entretenus par leurs enfants eux-mêmes privés de travail, et qui viennent demander aux correspondants de notre Fondation les ressources indispensables à leur misérable existence.

Le nombre de vieux et de vieilles assistés par les comités cantonaux de la Fondation a passé de 2, 434 en 1920 à 20,821 en 1931. Jusqu'à la fin de cette année, nos comités auront à secourir environ 23,000 vieillards. Si l'on sait que l'assistance individuelle moyenne représente aujourd'hui une allocation de frs. 100 par an seulement (elle se chiffre par frs. 172 dans le canton de Zurich, l'an dernier, et par frs. 30—50 dans les cantons montagneux), on voit que c'est une somme de frs. 2,300,000 — contre frs. 2,047,047 en 1931 — qu'il est indispensable de re-

cueillir. En présence de tels chiffres, il est compréhensible que nos comités cantonaux envisagent l'avenir avec des craintes pleinement justifiées.

Une expérience de quinze ans permet cependant aux collaborateurs de notre Fondation de compter sur l'esprit et les sentiments altruistes et sur la générosité traditionnelle du peuple suisse. Nous n'ignorons point qu'un grand nombre de nos collectrices pourraient rapporter bien de souvenirs qui ne sont pas toujours à l'honneur de l'esprit de sacrifice de certaines personnes, mais nous savons que notre population dans son immense majorité du simple ouvrir ou du petit paysan jusqu'au bourgeois aisé de nos grandes cités — a un cœur pitoyable à la misère d'autrui, et que sa main s'ouvre largement quand il s'agit de secourir des vieillards dans le besoin. Quelle qu'ait pu être l'opinion de chacun au sujet du projet d'assurance fédérale, il est un point sur lequel tous les suisses sont d'accord: les vieillards nécessiteux doivent subir le moins possible les conséquences de la votation populaire du 6 décembre dernier!

Aujourd'hui le moment d'agir est venu, et il s'agit de prouver maintenant à ceux qui ont été déçus dans leurs espérances, que ce n'est point par égoisme mais après mûre réflexion qu'une majorité a préféré rejeter la loi d'assurance-vieillesse telle qu'elle nous a été présentée. C'est maintenant que tous nos concitoyens doivent montrer leurs sentiments de solidarité, et démontrer qu'ils ne tolèreront pas que nos vieux nécessiteux et nos pauvres vieilles subissent les conséquences de la malignité des temps.

Que les divergences des opinions politiques cèdent donc le pas à ce seul mot d'ordre: debout pour nos vieil-lards! C'est ainsi que notre peuple donnera la preuve éclatante que — malgré la crise économique et malgré le rejet de la loi d'assurance — il est fermement décidé à faire son devoir, tout son devoir, à l'égard de la vieillesse dans le besoin.

Le comité de Direction

de la Fondation "Pour la Vieillesse".